



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le onzième jour du mois de septembre 2017, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 286 :

Permettant aux membres du conseil, aux fonctionnaires et aux employés de faire une demande d'indemnisation pour des préjudices matériels subis dans le cadre de leur fonction.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce douzième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le douzième jour du mois d'octobre 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'octobre 2017.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.